



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2023**

Objet :

**BUDGETS 2023 : RAPPORT
D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune se sont réunis à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Patrice MARCHAND, Maire, et sur la convocation qui leur a été adressée le neuf mars, conformément aux articles L 2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Date de convocation	du Conseil Municipal
Par mel :	09 mars 2023
Par courrier :	

Présents :

M. MARCHAND, M. IRAÇABAL, Mme COCHINARD, M. CHAUVIN, Mme NAEGERT, Mme VOEGELIN, M. LAFFITTE, M. BLIGNY, Mme MASSOT, M. BRAVO LERAMBERT, Mme CHAMAYOU, Mme CHAPPAT, Mme DESEILLE DENZER, M. HENRIQUES, M. LATOURETTE, Mme MOREAU, M. NOÉ, Mme POIRET, M. TOUPIOL, M. ARAUJO-LAFITTE, Mme MARTIN, M. GONDRON, Mme PÉJU, M. DUYCK.

Excusés : Mme KORFAN pouvoir à M. LAFFITTE, M. DE ROMBLAY pouvoir à Mme MASSOT, Mme SENEPART à M. BRAVO LERAMBERT.

Absents non représentés : Mme DE BOYER, M. CHILDS.

Désignation du secrétaire de séance : M. Laurent NOE, candidat, est élu à l'unanimité.

Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombre de membres qui ont pris part à la délibération
29	15	24	27

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment l'article 107-II-40 et 50 ;

Vu la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 et notamment ses articles 13 et 29 ;

Considérant que le conseil municipal doit débattre sur les orientations générales budgétaires dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Considérant que pour permettre de débattre des orientations générales, le conseil municipal est invité à prendre connaissance du rapport annexé établi à cet effet,

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

PREND ACTE que le débat d'orientation budgétaire tant sur le budget général que sur les budgets annexes Eau, Assainissement, Centre-ville et Rue Gambetta, sur la base du rapport portant sur les orientations budgétaires de la ville de Gouvieux, a eu lieu, avant le vote du Budget Primitif de l'exercice 2023 au conseil municipal du 15 mars 2023.

Pour Extrait certifié conforme

Le Maire,



Le secrétaire de séance,
Laurent Noé



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Laurent Noé, the secretary of the meeting.